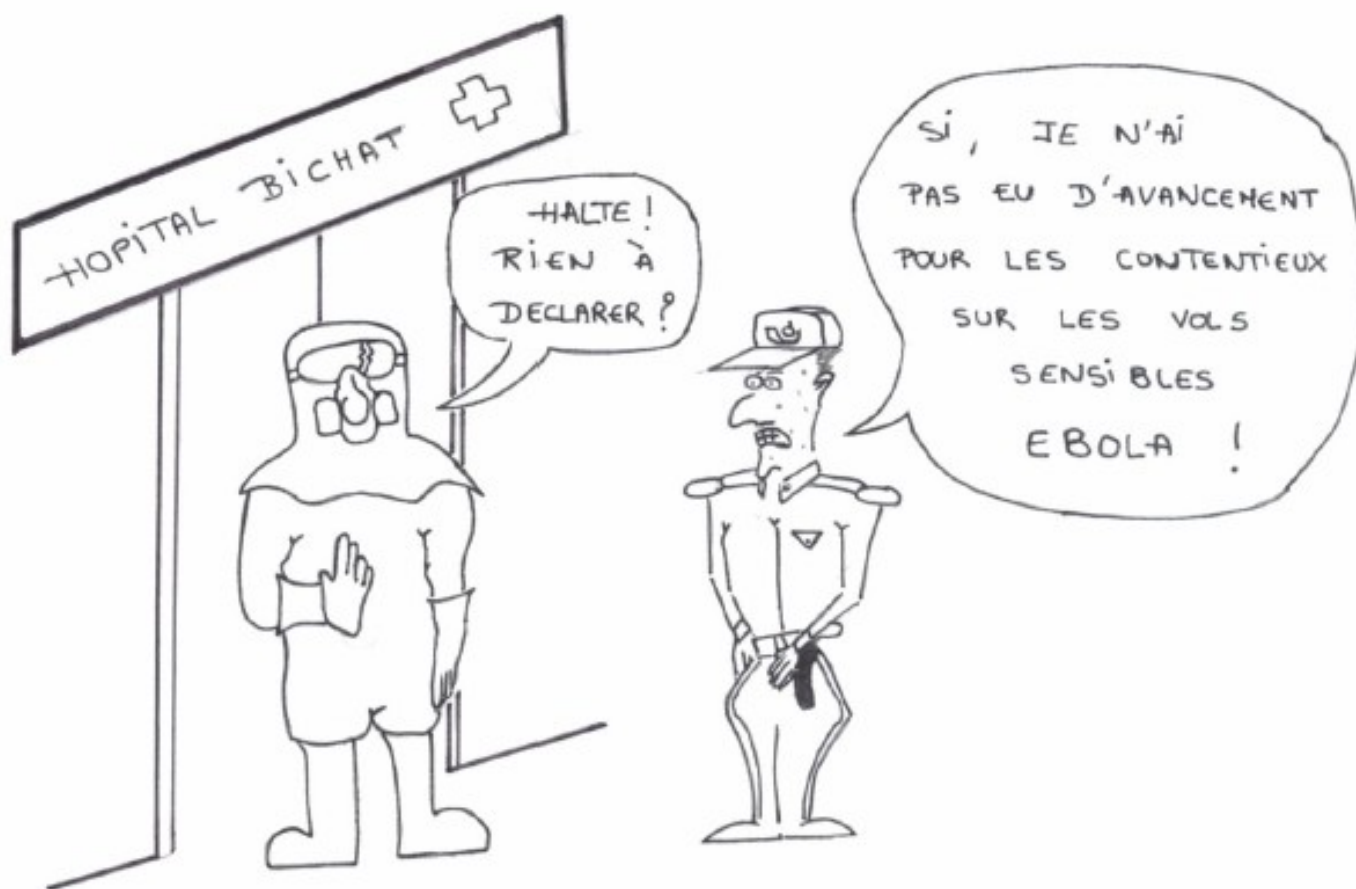


## Virus Ebola: êtes-vous du bon côté de la barrière?



### SOMMAIRE

#### I – Présentation du virus

- 1°) La transmission corporelle      2°) La propagation géographique  
3°) La France, exposée ?              4°) Et Roissy dans tout ça ?

pages 2 et 3  
page 2  
page 3

#### II – Le principe de précaution

- 1°) Appliqué par des États              2°) Appliqué par le secteur privé  
3°) Nos propositions syndicales

pages 4 et 5  
page 4  
page 5

#### III – Danger : quoi faire?

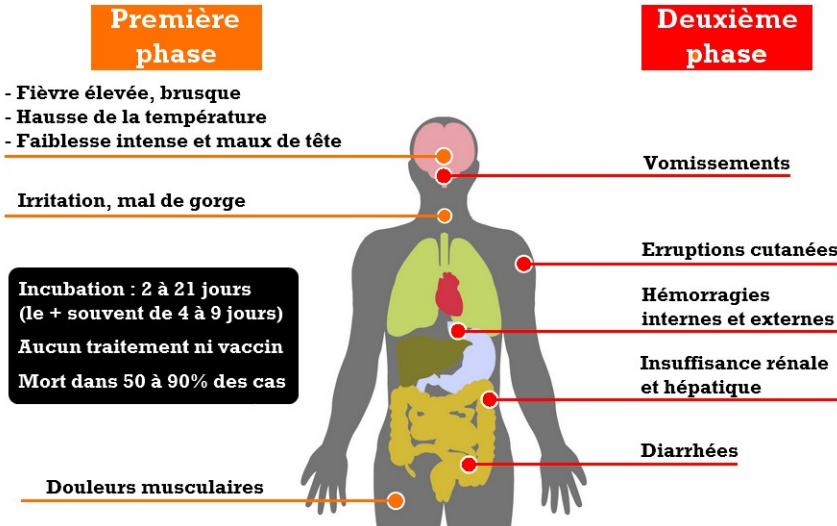
- 1°) Les coordonnées médicales  
2°) Droit de retrait : la fiche à remplir et transmettre au PLI

pages 6 et 7  
page 6  
page 7

# I - Présentation du virus

## 1°) La transmission corporelle

### a) Les symptômes



### b) Les vecteurs (par contact direct)

→ avec les **fluides corporels** tels que la **salive**, la **sueur**, le sang, l'urine, le lait maternel, le spermes, les selles et vomissements des personnes infectées, vivante ou non.

→ avec des **objets** qui ont été **contaminés par les fluides corporels** de patients infectés (vêtements)

→ avec des **marchandises** contaminées (viande de brousse)

*NB : le Haut Conseil de Santé Publique indique dans son avis du 10/04/14 (p3) « qu'un nombre infime de particules virales suffisent pour infecter un individu ».*

## 2°) Propagation géographique :

Depuis plusieurs mois, une épidémie de fièvre hémorragique virale (FHV) Ebola meurtrit plusieurs États d'Afrique de l'Ouest

### a) La Guinée puis le Libéria :

Partie du sud de la Guinée en décembre 2013, elle a atteint le Libéria à la fin du mois de mars 2014, peu de temps après que les autorités sanitaires guinéennes et internationales aient été alertées<sup>1</sup>.

### b) La Sierra Leone :

En mai, c'est la Sierra Leone qui est touchée, quelques semaines après que le chef de la diplomatie guinéenne ait annoncé à la presse « l'épidémie est sous contrôle en Guinée ».

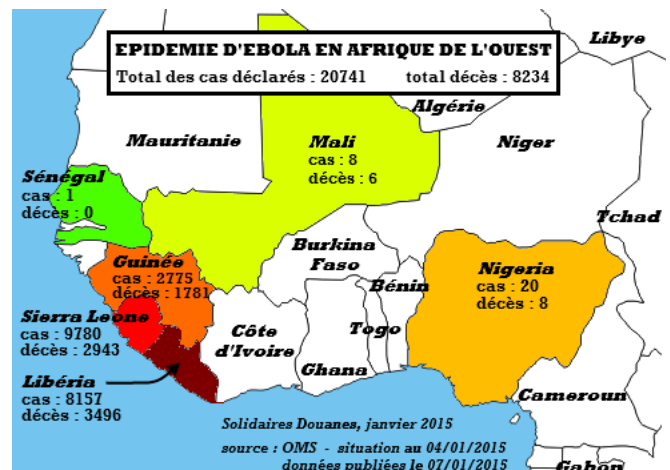
### c) Le Nigéria, le Sénégal, le Mali :

En juillet, le virus s'étend au Nigéria puis au Sénégal à la fin août, avant d'atteindre le Mali fin octobre.

### d) derniers éléments :

à l'instar de l'épidémie « distincte » (souche différente) d'Ebola survenue fin août en République Démocratique du Congo, le virus semble enrayé dans les 3 derniers pays contaminés d'Afrique de l'Ouest.

**Mise en garde :** Néanmoins la vigilance doit rester de mise. Et ce d'autant plus que dans les 3 premiers pays touchés (Guinée, Libéria et Sierra Leone), plusieurs dizaines de cas continuent d'apparaître chaque semaine.



1 Détails sur le blog [Biomedicales.blogs.sciencesetavenir.fr](http://Biomedicales.blogs.sciencesetavenir.fr) de Marc Gozlan, journaliste à Sciences et Avenir, se basant sur les travaux de [The New England Journal of Medicine](http://The New England Journal of Medicine) (NEJM)

# I - Présentation du virus

## 3°) La France, exposée ?

### a) Faiblement pour l'AITA

L'Association Internationale du Transport Aérien (AITA, également connu sous son sigle anglais *IATA*, pour *International Air Transport Association*) indique que « les risques de transmission pendant les vols sont faibles »<sup>2</sup>.

### b) pour l'OMS, ce n'est pas le problème

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « ne recommande pas d'appliquer des restrictions concernant les déplacements en provenance ou à destination [des pays touchés] ni les échanges commerciaux avec ces pays ». Car toujours selon l'OMS<sup>3</sup>, « l'expérience de flambées précédentes montre qu'une riposte rapide à la source de la flambée constitue le meilleur moyen de réduire les risques de propagation internationale ».

### c) Air France soumis à la raison d'Etat.

Dans le monde, beaucoup ont noté la louable portée diplomatique que constituait le maintien de vols de l'ex-compagnie nationale Air France à l'égard de la Guinée, pays au bord du gouffre sanitaire, quand tant d'autres compagnies les annulaient.

## 4°) Et Roissy, dans tout ça ?

### a) les notes transmises

En sus du courriel du directeur interrégional par intérim, les agents des Douanes de Roissy se sont vus communiquer à la fin du mois d'août 2014 par messagerie électronique 3 documents joints :

- la note DGDDI – DR Voyageurs Roissy du 15 avril 2014
- la note DGDDI – DG-E2 n°513 du 18 avril 2014
- le bulletin récapitulatif de la Direction Générale de la Santé (DGS) du 22 août 2014.

### b) une nécessaire mise à jour

Les notes DGDDI locale et nationale ne prennent pas en compte l'abandon par Air France des dessertes de Monrovia au Libéria (décidé en juin 2014 pour motifs économiques) et de Freetown en Sierra Leone (pour motifs sanitaires).

**Plus grave, la note DG-E2 est également inexacte.** Ainsi est factuellement fausse la phrase : « ce risque est d'autant plus circonscrit qu'il existe peu de vols directs en provenance des pays touchés (uniquement vols Air France [*sic*] à destination de Roissy-CDG) ».

Un détour par le site du gestionnaire Aéroports de Paris<sup>4</sup> suffit à se rendre compte qu'Air France n'est pas la seule compagnie à avoir des vols en provenance des pays touchés : Delta Airlines et KLM desservent aussi la Guinée (voir tableau ci-contre) !

Pays	Compagnie	Ville de départ	Heure d'arrivée	Terminal d'arrivée	Num <sup>éro</sup> de vol
Guinée	Air France	Conakry	05h55 ( <i>lundi, jeudi, WE</i> )	2E	AF 755
	Air France	Conakry	05h35 ( <i>mardi, mercredi, vendredi</i> )	2E	AF 727
	Delta Airlines	Conakry	05h35 ( <i>tlj sauf dimanche</i> )	2E	DL 8625
	KLM	Conakry	05h55 ( <i>samedi, lundi, jeudi</i> )	2E	KL 2209
Libéria	Air France	Suspension de ses vols vers Monrovia (Libéria) depuis fin juin pour raisons économiques.			
Sierra Leone	Air France	Suspension « provisoire » de ses vols vers Freetown (Sierra Leone) depuis le 28 août			

2 Voir ici (en anglais) : <http://www.iata.org/pressroom/pr/Pages/2014-07-31-01.aspx>

3 Voir là : <http://www.who.int/features/2014/guinea-ebola/fr/>

4 Cf le menu déroulant accessible ici : <http://www.aeroportsdeparis.fr/ADP/fr-FR/Passagers/Vols-Horaires-Compagnies/>

# II – Le principe de précaution

## 1°) Appliqué par des Etats

Plusieurs États africains ont appliqué des consignes radicales, notamment en interdisant l'entrée sur leur territoire de citoyens ayant séjourné dans les pays touchés.

Sans citer tous les exemples (*détails<sup>5</sup> dans le tableau ci-dessous*), nous observons qu'un pays émergent membre du groupe des BRICS – à savoir l'Afrique du Sud – en fait partie. Comme quoi des élites étatiques peuvent d'abord promouvoir les intérêts sanitaires et in fine la viabilité économique à moyen terme de leur Etat, plutôt que des intérêts commerciaux de court terme.

Par ailleurs, on notera la présence dans ce listage de 2 États sus-mentionnés ayant réussi à stopper la propagation de l'épidémie : le Sénégal et dans une moindre mesure le Nigéria. Ceci explique peut-être cela...

### La raison d'Etat en un dessin



Pays	mesures de restrictions de circulation envers les personnes ayant séjourné dans des pays touchés
Afrique du Sud	<b>Tous les voyageurs</b> en provenance de Guinée, du Libéria et de Sierra Leone sont <b>refusés d'entrée</b> en Afrique du sud sauf si le voyage est „absolument essentiel“ (visites diplomatiques et politiques). <b>Les citoyens sud-africains</b> de retour de ces pays seront soumis à un processus de <b>contrôle rigoureux</b> par le ministère de la Santé.
Botswana	<b>Les ressortissants</b> de Guinée, du Libéria, de Sierra Leone et du Nigeria ou toute autre personne en provenance de ces pays ne sont pas autorisés à entrer. Les passagers ayant été dans ces pays <b>au cours des 3 derniers mois seront orientés vers les représentants de la santé</b> avant qu'ils ne soient autorisés à entrer. Les citoyens des 4 pays touchés qui n'ont pas été dans leur pays ou transité par leur pays sont autorisés à entrer au Botswana.
Cameroun	<b>Les voyageurs</b> en provenance de Guinée, du Libéria, de Sierra Leone et du Nigeria <b>sont interdits d'entrée</b> .
Cap Vert	Les étrangers non-résidents en provenance des pays affectés sont interdits d'entrée au Cap Vert. Evaluation des entrées pour des raisons humanitaires, économiques entre autres, qui justifient une autorisation ponctuelle.
Côte d'Ivoire	<b>Tout client de toute nationalité</b> qui a visité les pays touchés, même pour un seul jour au cours des <b>3 derniers mois sera refusé</b> d'entrée en Côte d'Ivoire
Kenya	<b>Interdiction de transit et d'arrivée à tous les passagers originaires</b> de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone. L'interdiction ne s'applique pas aux citoyens Kenyans qui peuvent rentrer chez eux, mais sont soumis à un suivi médical.
Rwanda	<b>Tous les passagers</b> en provenance de Guinée, du Libéria, de la Sierra Leone et du Sénégal ou toute personne qui a voyagé dans ces pays <b>au cours des 22 derniers jours ne pourront embarquer</b> à bord des vols à destination du Rwanda ou entrer au Rwanda en aucun cas.
Sénégal	<b>Les ressortissants</b> concernés par les restrictions (Guinée, Libéria et Sierra Leone) ne seront autorisés à embarquer dans un vol quittant un des pays tiers non affecté par le virus Ebola, à destination du Sénégal que s'ils justifient d'une présence continue d' <b>au moins 40 jours</b> précédant la date de leur vol dans ce pays d'embarquement ou dans un autre pays non frappé par lesdites restrictions.
Seychelles	<b>Les citoyens de toute nationalité</b> ayant visité la Guinée, le Libéria, la Sierra Leone, le Nigeria et la République démocratique du Congo, quelque soit la durée du séjour ne seront pas autorisés à entrer aux Seychelles. Les citoyens des pays mentionnés et tout autre ressortissant étranger qui travaille aux Seychelles sont découragés de se rendre dans les pays énumérés. S'ils le font, ils ne seront <b>pas autorisés à réintégrer les Seychelles jusqu'à ce que l'OMS déclare la fin de l'épidémie</b> .
Sud-Soudan	<b>Interdiction à tous les passagers</b> en provenance du Sud Soudan ayant visité la Guinée, le Libéria, la Sierra Leone et le Nigéria. Il faut <b>rester 2 mois hors de ces pays</b> pour être autorisé à entrer au Soudan.
Zambie	La période de quarantaine de 30 jours pour tous les passagers en provenance des pays touchés a été révoquée. <b>Les passagers</b> sont actuellement <b>examinés à l'arrivée</b> et ne seront mis en quarantaine que si elles présentent des symptômes du virus Ebola. Ces passagers sont contrôlés <b>par le service de la santé et sont tenus de remplir un formulaire médical d'entrée</b> .

<sup>5</sup> D'après les sites [Gabonactu.com](http://Gabonactu.com) du 11 septembre, [VisionGuinée.info](http://VisionGuinée.info) du 11 septembre et [Afriquejet](http://Afriquejet) du 15 septembre 2014.

## II - Le principe de précaution

Les compagnies savent tordre...



... le cou aux idées reçues!

### 2°) Appliqué par le secteur privé

À ces consignes étatiques s'ajoutent des mesures prises par les compagnies aériennes (détails dans le tableau ci-dessous).

On retiendra cet extrait du communiqué de la compagnie Emirates : « La sécurité de nos passagers et membres d'équipage est notre priorité la plus élevée et ne sera pas compromise ».

Comme quoi le principe de précaution sait parfois supplanter les intérêts commerciaux...

Compagnie	Nationalité	Mesures prises
Arik	Nigéria	Suspension de ses vols avec le Libéria et la Sierra Leone le 27 juillet. Il est à noter que cela fait suite au décès le 25 juillet du passager libérien ayant importé sur le sol nigérian le virus Ebola.
Asky	Togo	Suspension de ses vols vers Monrovia (Libéria) et Freetown (Sierra Leone) le 29 juillet puis vers Conakry (Guinée) le 19 août.
Emirates	Emirats Arabes Unis	Suspension de ses vols vers Conakry (Guinée) le 2 août
British Airways	Royaume-Uni	Suspension de ses vols vers Monrovia (Libéria) avec escale à Freetown (Sierra Leone) le 5 août jusqu'au 31 août. Le 26 août, la compagnie a annoncé une prolongation jusqu'à fin 2014.
Gambia Bird	Gambie	Suspension de ses vols vers Monrovia (Libéria) et Freetown (Sierra Leone) le 15 août
Kenya Airways	Kenya	Suspension de ses vols vers Monrovia (Libéria) et Freetown (Sierra Leone) le 20 août
Air France	France	Suspension de ses vols vers Monrovia (Libéria) depuis fin juin pour raisons économiques. Suspension « provisoire » de ses vols vers Freetown (Sierra Leone) depuis le 28 août

### 3°) Nos propositions syndicales

#### a) assumer la bataille des idées :

En tant que représentants de personnel au sein de la Fonction Publique et a fortiori au sein de la DGDDI, **nous savons très bien que nous n'avons pas de pouvoir réglementaire pour forcer** les autorités gouvernementales et/ou la haute administration douanière à appliquer un principe de précaution radical : l'interdiction des vols en provenance des pays touchés.

Oui, nous le savons. Par contre, par notre technicité professionnelle, nous avons un **droit d'information de la collectivité, afin de faire évoluer positivement** les directives prises sur le terrain.

Mais par delà ce droit d'information, nous avons également un **devoir d'interpellation de la haute hiérarchie douanière sur la santé et la sécurité** des personnels : parce ce que ça lui incombe. C'est même de sa responsabilité pénale !

#### b) fournir du matériel adapté

Aussi en l'absence de décision nationale allant dans le sens d'une interdiction des vols, il appartient à la DI des Douanes de Roissy d'**oeuvrer à la maximisation de la sécurité** des agents dans le cadre de leurs missions.

En veillant notamment dans chacune des unités concernées à la **dotation exhaustive de matériel spécifique** :

- en équipements de protection individuelle tels que :
  - gants à usage unique,
  - masques FFP2, ou
  - blouses jetables ;
- mais également en équipements collectifs tels que :
  - pistolets thermiques,
  - poubelles,
  - sacs poubelles, sur-sacs.

*On n'est jamais...*



*...trop couverts !*

# III – Danger : quoi faire ?

## 1°) Les coordonnées médicales :

a) **Roisséennes** (dans tous les cas vous pouvez faire appel au SAMU : tél 15)

qualité	téléphone	Autres renseignements
<b>le service médical de Roissy</b>	0.15	pour les 1 <sup>ers</sup> soins & les 1 <sup>ères</sup> constatations
<b>Aérogare 2 : SMUR</b> (service mobile d'urgence et de réanimation – 1 <sup>ers</sup> soins)	0.15 ou 01.74.25.12.12 ou 01.48.62.28.00 ou 01.48.62.00.01	<b>adresse</b> : terminal F niveau arrivées porte 17
<b>Aérogare 1 : infirmerie</b>	01.73.37.77.11	
<b>Le médecin de prévention :</b> Dr Jean-François Simonot	01.48.62.56.81 ou 01.48.96.53.17	

b) **Franciliennes : établissements habilités** à la prise en charge des cas possibles ou confirmés Ebola

Dénomination	adresse	Etablissement de Santé de Référence (ESR) ?	Coordonnées des référents zonaux
<b>Hôpital Bichat</b> (AP-HP)	46 rue Henri Huchard 75018 Paris	Oui	heures ouvrables : 01 40 25 78 04 week-end et nuit : 01 40 25 60 25 (ou : 01 40 25 77 30)
<b>Hôpital Necker</b> (AP-HP) – enfants malades	149 rue de Sèvres 75015 Paris	Oui	heures ouvrables : 06 71 95 84 48 week-end et nuit : 01 42 19 26 23
<b>Hôpital d'instruction des armées Begin</b>	69 avenue de Paris 94160 Saint-Mandé		

## 2°) Droit de retrait :

### la fiche à remplir (ci-contre en p7)

Ne perdez pas votre vie à la gagner : au moindre doute, si l'on vous force à contrôler tel ou tel vol, n'hésitez pas à vous retirer de toute situation d'exposition au virus Ebola. Car réglementairement, vous le pouvez !

a) **Remplissez la fiche-type préremplie** (à compléter/dater/signer/découper) *dispo ci-contre en p7.*

b) **Transmettez-là au PLI** (Pôle Logistique et Informatique) de la DI de Roissy, pour insertion dans le Registre spécial de Signalement des Dangers Graves et Imminents (RSDGI) :

*courriel : [pli-roissy@douane.finances.gouv.fr](mailto:pli-roissy@douane.finances.gouv.fr)*

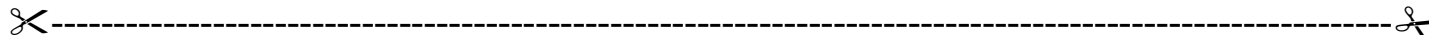
c) **contactez un représentant syndical au CHSCT 93**, il pourra exercer son droit d'alerte, étape nécessaire pour l'utilisation immédiate de votre droit de retrait !

### Les représentants

#### SOLIDAIRES au CHSCT 93

Prénom NOM	Coordonnées téléphoniques
<b>Fabien MILIN</b> UDD nuit (DR Fret)	06.10.15.02.57
<b>Karen BARTHE</b> BSE T3 (DR Voyageurs)	06.03.39.59.63
<b>Guillaume QUEROMES</b> Panalpina bureau (DR Fret)	06.84.34.40.82

# III – Danger : quoi faire ?



**DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE ROISSY  
DIRECTION RÉGIONALE DE .....**

## **REGISTRE SPÉCIAL DESTINÉ AU SIGNALEMENT DES DANGERS GRAVES ET IMMINENTS PAR UN MEMBRE DU CHSCT OU UN AGENT**

**(Annexe 7 circulaire DGAFP du 9 août 2011)**

Ce registre doit être tenu au bureau du chef de service ou d'établissement ou par une personne désignée par lui

*Administration :* **Direction Générale des Douanes  
et Droits Indirects**

*Pages :* **(1)**  
*CHSCT :* **(1)**

*Établissement ou service :*

*Bureau ou atelier concerné :*

*Poste(s) de travail concerné(s) :*

*Nom du ou des agents exposés au danger :*

*Nom du représentant de l'autorité administrative qui a été alerté : (2)*

*Description du danger grave et imminent encouru :* dans le cadre d'un contrôle du vol n°..... de la compagnie ..... en provenance de la ville de ..... atterrissant au terminal ..... , le ...../...../2015, à .....h..... , il y a un risque d'exposition à un passager en provenance d'un pays ouest-africain touché par l'épidémie de fièvre hémorragique (FHV) Ebola.

*Description de la défaillance constatée (indiquer depuis quand) :* insuffisance / absence de pistolets thermiques pour mesurer à distance la température corporelle des passagers, de circuit spécifique de destruction des déchets, d'équipements de protection individuelle : gants à usage unique / masques FFP2 / blouses jetables (rayer la ou les mention/s inutile/s).

*Date :*

*Heure :*

*Signature de l'agent :*

*Signature du représentant du CHSCT : (3)*

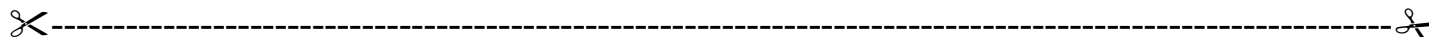
*Signature de l'autorité administrative ou de son représentant :*

*Mesures prises par le chef de service :*

(1) Ce registre doit être coté et porter le timbre du CHSCT.

(2) Le chef de service doit désigner au personnel, par une information appropriée, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ce signalement.

(3) Le cas échéant.



# Post-scriptum

## Vos interrogations

- Vous vous posez des questions à propos du virus Ebola ?
- De son traitement médiatique?
- Vous souhaitez démêler le vrai du faux, entre le déni administratif, la minimisation gouvernementale ou l'exploitation médiatique et pharmaceutique des peurs ?
- Vous avez été (dés)abusé par l'antécédent de la grippe H5N1 ?

## Nos éléments de réponse

Ce dossier, élaboré par notre section syndicale, collationne différentes expressions déjà publiées dans le cadre du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis (CHSCT 93).

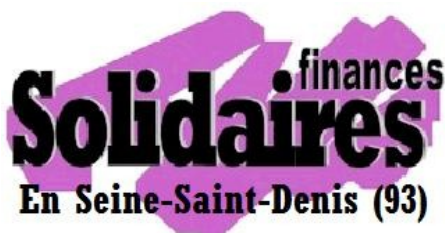
Il a d'abord pour but de vous aider à y voir plus clair, avant de proposer plusieurs moyens à votre disposition, au cas où un risque se manifestait...

## Nos sources utilisées

Nous avons utilisé de multiples références, en provenance d'acteurs variés, aussi bien privés que publics. Ainsi, aux articles de presse, s'ajoutent :

- des publications sanitaires officielles (*Organisation Mondiale de la Santé, Institut National de Veille Sanitaire*)
- des communiqués d'organisations syndicales d'autres secteurs professionnels (*pilotes, personnels non navigants*)
- un comparatif de mesures gouvernementales.

**Un dossier de la section SOLIDAIRES Douanes à Roissy et au Bourget  
membre de la délégation SOLIDAIRES Finances au sein du CHSCT 93**



- DDFiP 93
- DGE
- DIRCOFI
- DNEF
- DRESG
- DVNI
- ENFiP
- DI de Roissy et du Bourget

**Directeur de publication : Fabien Milin**

**Prochainement, numéro spécial "grades & effectifs".**